

La Roue libre de Thau
chez Véronique Bourrat
29, rue Honoré Euzet
34200 SETE

Madame Carole Delga
Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée
201, avenue de la Pompignane
34064 MONTPELLIER CEDEX 2

Sète, le 2 décembre 2019

Madame La Présidente,

Nous avons participé à la **commission vélo du 18 novembre** dernier réunie dans le cadre du comité départemental des mobilités de l'Hérault présidée par M. Christian Dupraz, conseiller régional.

Lors de cette réunion, M. Dupraz a annoncé que la Région Occitanie n'entendait pas développer l'embarquement des vélos dans les TER, voire souhaitait le restreindre, encourageant les vélotaffeurs (cyclistes se rendant au travail à vélo) à détenir deux bicyclettes : une pour se rendre du domicile à la gare de départ et l'autre pour se rendre de la gare d'arrivée au lieu de travail.

Si cette position est bien celle adoptée par la Région, nous tenons, Mme la Présidente, à vous indiquer qu'elle est à nos yeux inacceptable et à vous exprimer notre profond désaccord.

Cette position serait en totale contradiction avec la loi d'orientation des mobilités (LOM) adoptée le 19 novembre dernier par l'Assemblée nationale qui prévoit l'amélioration de la complémentarité vélo/train et le développement du stationnement sécurisé et massifié en gare, ainsi que des conditions homogénéisées d'embarquement des vélos dans les trains et les autocars.

Le rôle de la Région comme chef de file des mobilités a été confirmé par cette même loi (article 4 de la LOM) ce qui confère à la Région Occitanie en tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité une responsabilité particulière pour encourager et faciliter l'usage du vélo et de l'intermodalité train + vélo et car + vélo.

Aussi, nous vous demandons de respecter les obligations introduites par la LOM en :

- oeuvrant à **l'équipement des gares routières et ferroviaires de stationnements cyclables sécurisés** ;
- créant dans les **trains et les autocars des emplacements destinés au transport de vélos non démontés**.

Ces deux mesures sont indispensables tant pour les trajets du quotidien que ceux associés au loisir et au tourisme.

La Région Occitanie, au demeurant adhérente du Club des Villes et Territoires cyclables, pourra ainsi contribuer efficacement au « droit à la mobilité active » introduit dans la loi.

Recevez, Madame la Présidente, nos respectueuses et cyclistes salutations,

Paul Autran, président de la Roue libre de Thau

Copie à Christian Dupraz, Kléber Mesquida (Président Conseil départemental 34), Eric Melin (Conseil départemental 34)

Copie à Vélocité Grand Montpellier, Vélo Pays de l'Or, Velocuitat Béziers, Vélocité Narbonne, Lunel à vélo, Vélo en Têt Perpignan, Carca à vélo, Croco Vélo, Convibyci, AF3V, FUB